



Sommet mondial sur le développement durable 2002



Ministère des Affaires Etrangères

Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de l'Environnement

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET JUSTICE SOCIALE

CONTEXTE

Les Etats présents à Rio en 1992 ont affirmé que 'tous les Etats et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde ([principe 5 de la Déclaration de Rio](#)).

Les Etats s'engageaient ainsi avant tout à '[permettre aux pauvres d'avoir des moyens d'existence durables](#)' ([Action 21, chapitre 3](#)): il s'agissait notamment, pour les zones et pays déshérités et de définir des politiques et rechercher la mise en œuvre de stratégies et programmes intégrés permettant simultanément la gestion rationnelle et durable de l'environnement, l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois et de revenus, en investissant dans le capital humain. L'accent était porté sur l'importance de développer des programmes pour venir en aide aux groupes les plus défavorisés – femmes, enfants, jeunes – ainsi que les petits exploitants pauvres, les artisans, les communautés de pêcheurs, les paysans sans terre, les minorités ethniques, les migrants et réfugiés et le secteur urbain non structuré.

Les pays les plus riches s'engageaient notamment à Rio à ce que leur Aide Publique au Développement (APD) atteigne 0,7 % de leur PNB.

[La Déclaration et le Programme d'action de Copenhague](#) mettra dès 1995 l'accent sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et de ses conséquences. Elle se manifeste à la fois par le manque de revenus et de moyens de production pour assurer des conditions de vie acceptables, la faim et la malnutrition; un taux accru de morbidité et de mortalité due aux maladies, un accès limité ou inexistant à l'éducation et à d'autres services de base, l'absence ou la mauvaise qualité de logement, l'insécurité dans le voisinage, la discrimination sociale et l'exclusion. Elle se traduit par l'absence de participation à la vie civile, sociale et culturelle et à ses processus de prise de décision.

SITUATION MONDIALE

Si ces 10 dernières années ont été marqués par certains progrès en matière de lutte contre la pauvreté, les inégalités s'accroissent inexorablement entre les pays les plus et les moins avancés, et également au sein de chaque pays.

La grande pauvreté atteint près d'un être humain sur quatre et la moitié des 6 milliard d'habitants de la planète doit se contenter de moins de 2 dollars par jour : 1,2 milliard d'individus ne disposant même pas d'1 dollar par jour pour vivre. Si moins d'un enfant sur cinq meurt avant l'âge de 5 ans dans les pays riches, un enfant sur cinq risque de ne pas atteindre 5 ans dans les pays les plus pauvres.

Quand bien même les conditions de vie se sont améliorées davantage durant le siècle écoulé que toute l'histoire de l'humanité, quand bien même la richesse mondiale, les liaisons internationales et les capacités techniques n'avaient jamais connu un tel développement que cette dernière décennie, **l'inégalité de la répartition de ces bienfaits est criante et inacceptable**. Le revenu moyen des 20 pays les plus riches est 37 fois plus élevé que celui des 20 pays les plus pauvres (et cet écart a doublé au cours des 40 dernières années).

La pauvreté s'accompagne de conditions de vie extrêmement précaires, où se cumulent les difficultés d'accès à la santé, à l'éducation, à la démocratie et aux droits de l'homme avec des nuisances environnementales et sécuritaires. Ainsi près d'un milliard de personnes sont privées d'accès à des points d'eau aménagés alors que 2,4 milliard n'ont pas accès à des infrastructures sanitaires de base. L'éducation pour tous est loin d'être atteinte : 854 millions d'adultes sont analphabètes et 325 millions d'enfants ne sont pas scolarisés. Le nombre des pays les moins avancés (PMA) est passé de 25 à 49 depuis le premier sommet PMA (1971).

Malgré cette évolution inacceptable, l'APD n'a cessé de chuter depuis le sommet de Rio tandis que le service de la

dette par les pays en développement, 7 fois supérieur à l'aide qu'ils reçoivent, annihile les efforts de développement des pays les plus pauvres.

La mondialisation économique n'a pas permis de réduire les écarts entre le Nord et le Sud.

TENDANCES ET DEFIS POUR L'AVENIR

✚ **La féminisation de la pauvreté est un défi majeur pour l'avenir** : elle demeure la première cause indirecte de mortalité mondiale et est à l'origine, partout dans le monde, de l'absence de vaccinations des bébés, de l'absence d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, de l'impossibilité de faire appel aux médicaments et services de santé, tout particulièrement pour les femmes marginalisées.

Ainsi, les femmes représentent plus de la moitié des habitants de la planète, et représentent un vaste pourcentage de ceux qui, de par le monde, vivent dans la pauvreté absolue, avec dans les seules zones rurales, plus de 550 millions de femmes (soit environ 50 % de la population rurale du monde) au-dessous du seuil de pauvreté. Les femmes des pays industrialisés sont également défavorisées. Outre celles qui ont "hérité de la pauvreté", un nombre croissant de femmes glissent inexorablement pour la première fois au-dessous du minimum physiologique. Aux Etats-Unis, trois mères célibataires sur cinq vivent dans la pauvreté et leur nombre est passé de 5,8 millions en 1980 à 7,7 millions en 1990.

Malgré les progrès considérables faits pour les démarginaliser au cours des 50 dernières années, elles demeurent confrontées à un monde d'inégalités, de pratiques discriminatoires en particulier dans les zones rurales où l'accès des femmes aux services de santé, à l'éducation et à des ressources productives telles que les capitaux, les techniques et la terre est fort limité. Deux tiers du milliard d'adultes illettrés qui peuplent la planète sont des femmes. Un tiers des familles dans le monde entier sont à présent dirigées par des femmes, qui constituent le segment le plus pauvre de sociétés riches par ailleurs. Les deux tiers du temps de travail des femmes sont consacrés à des activités non rémunérées, cependant, d'après le *Rapport mondial sur le développement humain, 1995*, si le travail qu'effectuent celles-ci en dehors du marché étaient monétarisé, il représenterait environ 70 % de plus que la production mondiale actuelle. Dans toutes les régions du monde, le taux de chômage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et lorsqu'elles travaillent, les femmes reçoivent généralement un salaire moyen bien inférieur à celui des hommes. Du fait de revenus limités et de l'absence de caution les femmes ont peu d'accès au crédit : ainsi dans certains pays africains, les femmes, qui constituent plus de 60 % de la population agricole active, reçoivent moins de 10 % des crédits alloués aux petits exploitants et seulement 1 % de l'ensemble des crédits alloués au secteur agricole.

✚ **Pauvreté et environnement étroitement liés**

On insiste généralement sur le fait que les pays industrialisés sont les principaux responsables de la

pollution. Mais les pauvres, dans leur lutte pour la survie quotidienne, n'ont souvent pas les ressources nécessaires pour s'abstenir de dégrader l'environnement.

"La majorité des pauvres ruraux vivent dans des zones de faible productivité agricole et n'ont guère d'autre choix que d'adopter des pratiques non viables à long terme, qui rendront encore plus difficile à leurs enfants d'échapper à la pauvreté", note M. Boutros-Ghali.

La liaison entre pauvreté et destruction de l'environnement naturel a été officiellement reconnue il y a plus de vingt ans à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue en 1972 à Stockholm (Suède), qui a marqué un tournant dans la prise de conscience, à l'échelle mondiale, des problèmes d'environnement et de développement. "La pauvreté est le plus redoutable des agents de pollution" y déclarait Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde.

Dans les zones rurales (où vivent 75 % et, en 2025, vivront 60 %) des pauvres de la planète) des pays en développement, où les moyens de subsistance et d'emploi sont directement liés aux ressources naturelles, **ce sont les plus démunis qui subissent de plein fouet les effets de la dégradation de l'environnement et l'épuisement des ressources naturelles** : dégradation et épuisement des sols, des ressources forestières, des ressources en eau, des pâturages, de la faune et la flore sauvage, et des ressources halieuthiques. Ces mêmes populations, qui se fournissent en bois de chauffage et autres plantes fourragères sur les terres communales, voient cet accès gratuit se restreindre de plus en plus, du fait du développement de la privatisation du foncier.

Ces dernières années ont néanmoins permis de confirmer qu'il est possible de développer des modes de développement rural et agricole durables, qui visent conjointement à lutter contre la pauvreté tout en conservant un rendement durable des ressources naturelles. C'est essentiellement la 'surexploitation' induite par les modes de consommation des 'non pauvres' qui mettent en périls aujourd'hui la subsistance de toutes les populations.

La pauvreté dans les pays dit 'riches' est également génératrice de modes de consommation peu durables : des achats d'équipements familiaux moins performants, de produits agro-alimentaires moins coûteux car issus de systèmes de productions intensifs, ...

✚ **Persistance du creusement des inégalités**

La dernière décennie est marquée par un creusement des inégalités, l'écart entre les pays les plus nantis et les pays les plus défavorisés ne cessant d'augmenter : le milliard de personnes qui vivent dans les pays développés gagnent 60 % du revenu de la planète, tandis que les 3,5 milliards d'habitants des pays à faible revenus, en gagnent moins de 20 %. 20 % des plus pauvres du monde ne reçoivent que 1 % du revenu mondial.

Contrairement aux idées reçues, on constate que le développement économique ne s'accompagne pas forcément d'une croissance des inégalités. Par contre, les sociétés plus égalitaires, peu concernées par les phénomènes de corruptions, ont plus de capacité à faire face aux crises économiques, sociales et politiques.

✚ **Enjeux de demain**

▶ parvenir à une **stabilité économique et sociale pour réduire la vulnérabilité des plus démunis**

- ▶ développer des **stratégies de lutte contre la pauvreté dans les zones rurales des PED** où se concentreront les plus pauvres pour les 20 prochaines années, alors que les années 1990 furent marquées par un traitement prioritaire de la pauvreté au sein des zones urbaines . De nouvelles formes d'action seront à développer : micro-crédits, recherche agricole, éducation populaire, accès aux terres
- ▶ **développer l'implication et la participation** nécessaires des communautés rurales dans la gestion des ressources forestières, des ressources en eau et des pâturages
- ▶ **répondre aux besoins spécifiques des enfants et des femmes**, qui sont susceptibles de devenir les pauvres de demain
- ▶ **financer le développement** ([Conférence sur le financement du développement](#), Monterrey 2002)

ELEMENTS DE REPONSES

Sommet Mondial sur le Droit Social de Copenhague

Le Sommet mondial pour le Développement Social de Copenhague (1995) a vu l'adoption de la Déclaration sur le Développement Social destinée à faire face à trois fléaux : la pauvreté, le chômage et la désintégration sociale. La communauté internationale s'y est engagée " à faire de la lutte contre la pauvreté, de la réalisation du plein emploi et de l'instauration d'une société où régneront la stabilité, la sécurité et la justice, leur objectif suprême ". Ce sommet fut certainement l'occasion d'un assaut mené sur des fronts multiples contre la pauvreté par l'Organisation des Nations Unies et les organismes associés que sont, entre autre dont la Banque mondiale, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Stratégie de la Banque Mondiale

La Banque mondiale, qui a fait de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie son objectif suprême, et conçu une stratégie à deux axes contre la pauvreté. Le premier axe vise l'expansion des possibilités d'emploi et de rémunération au bénéfice des pauvres, ce qui implique de se préoccuper de la nature et du taux de la croissance économique. Le second axe consiste à mettre les pauvres mieux en état de tirer parti des possibilités offertes, en améliorant l'accès aux infrastructures sociales tels que les services de santé et l'éducation.

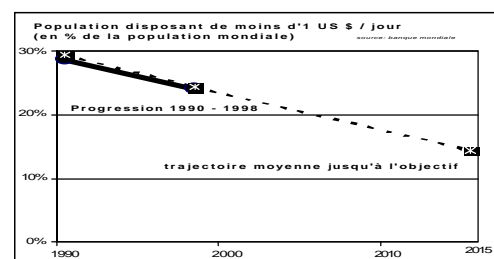
En 1994, la Banque Mondiale invitait par une résolution, tous les pays à commencer la mise en oeuvre de politiques nationales visant à faciliter la création d'emplois et à assurer des programmes de sécurité alimentaire, de santé, d'éducation, de logement et de population à tous leurs nationaux, surtout les plus vulnérables et les plus défavorisés.

Engagement des Nations vers des Objectifs Internationaux de Développement (OID)

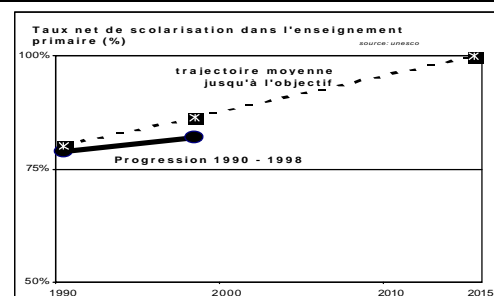
En 1996, le Comité d'aide au développement de l'OCDE rend publics les 7 Objectifs Internationaux de Développement (OID) dans son rapport sur '*Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIe siècle*'. Mais ce n'est qu'en 2000 que pour la première fois, l'OCDE, la Banque Mondiale et le FMI affichent une évaluation conjointe à celle des Nations Unies sur les progrès accomplis en matière de développement social. Ce constat est publié dans un ouvrage conjoint '*Un monde meilleur pour tous*' à l'occasion du Sommet des Nations Unies de Genève sur le Développement Social, en juin 2000 (5 ans après la Conférence de Copenhague). Les sept objectifs internationaux de développement, quantifiés, présentés comme indissociables, et pour la plupart à réaliser d'ici à 2015, y sont à nouveau proposés : ils reprennent les engagements des principales conférences organisées par les Nations Unies dans les années 90 , à savoir :

1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté
2. Scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici 2015
3. Progresser vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005
4. Réduire des deux tiers les taux de mortalité infantile et juvénile entre 1990 et 2015
5. Réduire des trois quarts les taux de mortalité liée à la maternité entre 1990 et 2015
6. Mettre les services de santé en matière de reproduction à la disposition de tous ceux qui en ont besoin d'ici à 2015
7. Appliquer des stratégies nationales axées sur le développement durable d'ici à 2005, de manière à réparer les dommages causés aux ressources environnementales

① Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté



② Scolariser tous les enfants dans l'enseignement primaire d'ici 2015



► Engagements des Nations vers des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Quelques mois plus tard, en septembre 2000, près de 189 Etats adoptent la Déclaration du millénaire des Nations unies au Sommet du millénaire à New York : elle intègre **huit objectifs de développement du millénaire (ODM)**, et vise à 'créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté' (résolution 55/2 de l'Assemblée générale, par. 12). Ces objectifs sont les suivants :

1. éradiquer l'extrême pauvreté et la faim,
2. universaliser l'enseignement primaire,
3. promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes,
4. faire baisser la mortalité infantile,
5. améliorer la santé maternelle,
6. combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies,
7. garantir la viabilité écologique,
8. instaurer un partenariat mondial au service du développement.

En 2001, Kofi Annan place les ODM au cœur de son "Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire".

► Domaines d'actions pour le millénaire

Pour diminuer de moitié, d'ici à 2015, le nombre de personnes vivant dans le dénuement, et ce dans toutes les régions du monde, les Nations Unies préconise les domaines prioritaires suivants (rapport du millénaire):

1. **la réalisation d'une croissance durable.** Il s'agit, avant tout, de veiller à ce que les populations de tous les pays en développement tirent profit de la mondialisation.
2. **la création de possibilités pour les jeunes :** il s'agit que, d'ici à 2015, tous les enfants aient achevé leur scolarité primaire, et que filles et garçons aient également accès à tous les cycles d'enseignement. Il faut aussi trouver les moyens de créer pour les jeunes des emplois décents.
3. **la promotion de la santé et lutte contre le VIH/sida :** La recherche médicale doit être réorientée vers les maladies qui affectent 90 % de la population mondiale. D'ici à 2010, nous devons réduire de 25 % le taux d'infection par le VIH chez les jeunes.
4. **l'assainissement des taudis et des bidonvilles :** il s'agit d'appuyer le plan de lutte contre les taudis,

pour améliorer d'ici à 2020 les conditions de vie de 100 millions d'habitants de bidonvilles.

5. **l'intégration de l'Afrique:** pour cela, il convient que les gouvernements africains s'emploient en priorité à réduire la pauvreté ; que le reste du monde les y aide, et que des moyens techniques soient trouvés pour améliorer la faiblesse des rendements agricoles en Afrique.
6. **la cybercoopération :** Les nouvelles technologies offrent aux pays en développement une possibilité sans précédent de brûler les étapes du développement. Tous les efforts doivent être faits pour permettre au plus grand nombre d'avoir accès aux nouveaux réseaux d'information.
7. **la solidarité mondiale :** Les pays riches doivent ouvrir davantage leurs marchés aux produits des pays pauvres, offrir un allègement plus substantiel et plus rapide de la dette, accroître et réorienter l'aide publique au développement.

ENGAGEMENT DE LA FRANCE EN MATIERE DE COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Si la réduction de la pauvreté ne constitue pas l'axe central unique de la stratégie française de coopération et de développement, elle n'en constitue pas moins **le principal résultat visé.**

- Dans le concert international, la France entend donc poursuivre son appui à la consolidation **d'Etats de droit et à l'enracinement de la démocratie.**
- Au niveau des personnes, la France défend **l'égalité des chances, la parité entre hommes et femmes, la réduction des inégalités et des exclusions.**
- **Au niveau international, la France entend agir pour lutter contre l'instabilité financière et favoriser l'investissement à long terme** (dés 1998, elle formulait 12 propositions pour une initiative européenne destinée à prévenir et traiter les crises financières), et a toujours plaidé en faveur d'un traitement rapide des problèmes de **surendettement**
- La France contribue à **l'amélioration de l'environnement économique et à la promotion du secteur privé dans les pays en développement** par différents processus d'assistances, de garanties financières et de conversions de créances en investissements.
- Enfin, la France oeuvre à assurer la **couverture des besoins essentiels des populations en matière d'éducation et de santé** (pour mémoire, les secteurs sociaux ont représenté 42 % des engagements d'APD sur 1994/98).